

L'examen d'entrée en médecine attire du monde

■ **L'Ares a enregistré 4 058 demandes d'inscription pour la première session, le 6 juillet.**

■ **Académie de recherche et d'enseignement supérieur (Ares) a enregistré 4 058 demandes d'inscription pour la première session de l'examen d'entrée aux études de sciences médicales et dentaires en Fédération Wallonie-Bruxelles. L'épreuve aura lieu le 6 juillet. Les candidats avaient jusqu'au 16 juin 23 h 59 pour s'y inscrire. Deux sessions sont organisées cette année, l'une le 6 juillet et l'autre le 5 septembre (avec ouverture des inscriptions le 18 juillet). Elles auront lieu sur le site de Brussels Expo.**

**Chaque demande
devra encore être
analysée.**

Les 4 058 demandes d'inscription ne signifient pas qu'un même nombre de personnes présentera les épreuves. Chaque dossier doit en effet être analysé en fonction de la situation des étudiants concernés. En outre, une ins-

cription ne sera validée qu'après la réception de la somme de 30 euros pour le 25 juin au plus tard. Les étudiants seront toutefois remboursés de ces frais s'ils participent effectivement à l'épreuve. Pour ceux qui voudraient finalement renoncer à cet examen, il est possible de le faire jusqu'au 3 juillet inclus, précise l'Ares, qui table sur une participation effective de 3 500 à 4 000 personnes. Les chiffres définitifs des inscriptions devraient être connus le 26 juin.

Vingt pour cent de réussite l'an dernier

Sur les 3 463 candidats ayant présenté l'épreuve l'an dernier, seuls 20,04% l'avaient réussie. L'examen évalue, via un questionnaire à choix multiple, huit matières réparties en deux catégories: "connaissance et compréhension des matières scientifiques" d'une part et "communication et analyse critique de l'information" d'autre part. Pour réussir l'épreuve et ainsi accéder aux études de médecine ou de dentisterie, le candidat devra obtenir une moyenne d'au moins 10/20 pour chaque partie et un minimum de 8/20 dans chaque matière. L'épreuve ne peut être présentée que lors de deux années académiques maximum, sur une période de cinq ans. (Belga)